

A.S.A DE L'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas

M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHARPENTIER David se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr TRUFFAUX Nicolas, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

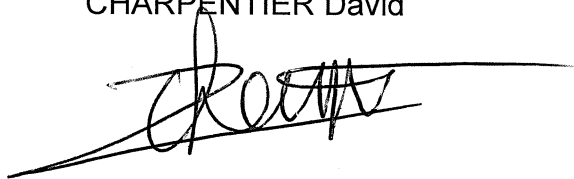
Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David

Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Étang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE L'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas

M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de TRUFFAUX Nicolas, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice : - 13 291.20 €

* résultat antérieur : 526 708.37 €

* TOTAL A AFFECTER : 513 417.17 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé : - 46 681.00€

* solde des restes à réaliser : €

* Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 46 681.00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 46 681.00 €

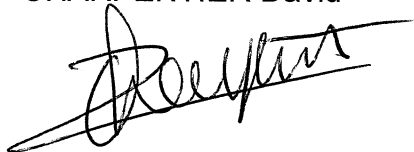
* affectation complémentaire en "réserves" :€

* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 446 736.17 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David



Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Étang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE L'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas

M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

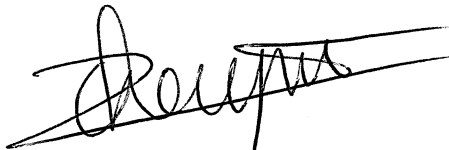
Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

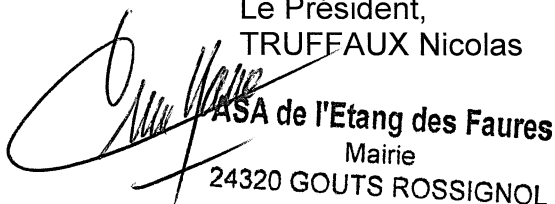
d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David



Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Étang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

A.S.A DE l'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas

M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

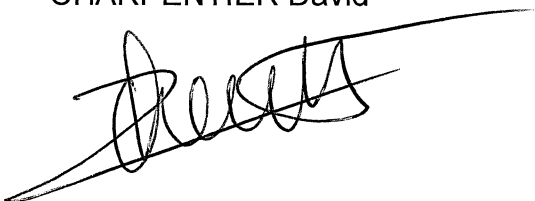
Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24
- De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

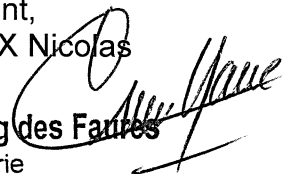
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David



Le Président,
TRUFFAUX Nicolas

ASA de l'Étang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL



A.S.A DE L'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas

M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Nicolas TRUFFAUX Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le dossier prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- charges fixes : 50 ,00 €HT / souscription appel en novembre
- consommation : 0,08 € HT / m³ appel en novembre

Tout en conservant l'application de l'article 3.3 du règlement intérieur qui stipule :

« Pour les adhérents desservis par le réseau l'Étang des Faures, l'ASA affecte un volume utilisable (quota) par souscription et par quinzaine. Ce quota peut être amené à évoluer d'une quinzaine à l'autre en fonction de la ressource disponible.

Au-delà de ce quota, le prix du m³ d'eau sera majoré de la façon suivante :

- pour les dépassements inférieurs ou égaux à 150 m³/ha souscrits, le prix du m³ sera multiplié par 3
- pour tous dépassements supérieurs à 150 m³/ha souscrits ; le prix du m³ sera multiplié par 5

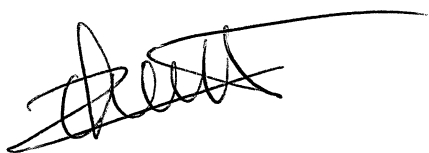
Pour les adhérents desservis par le réseau Mas Morte, le volume utilisable est limité par le débit souscrit et la disponibilité de la ressource. »

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 Voix contre : 0], décide :

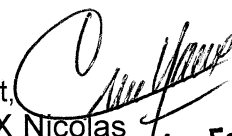
- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David



Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Étang des Faures

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

A.S.A DE L'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas

M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

- Monsieur ARMANDIE ROMAIN rejoint la SCEA CROIX PIERRE. Ainsi la SCEA CROIX PIERRE devient locataire de ARMANDIE ROMAIN pour 10 modules et reste locataire de ARMANDIE Christiane pour 18 modules.
- M NICOLINI YONNEL et VANCAYSEELE Marjan sont désormais sous l'égide EARL MAJIS

D'autre part, monsieur TRUFFAUX Nicolas après avoir demandé une extraction du périmètre de l'ASA, il s'est avéré que plusieurs membres de l'ASA n'étant pas utilisateurs du réseau, c'est pourquoi une mise à jour des propriétaires et des fermiers a été proposée :

Nom locataire	Prénom locataire	Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Modules
COMIN	FABRICE	PALFRAY de JAURIAS	Patrice	5
COMIN	FABRICE	COMIN	Roger	10
DUCOUP	Dalix Perrine	DUCOUP	Corinne	0
DUCOUP	Dalix Perrine	DUCOUP	Charles	6
EARL	MAJYS	BEKIER	Alfred	8
EARL	MAJYS	NICOLINI	YONNEL	26
EARL	LA BLANCHIE	CHARPENTIER	David	24
EARL	RENAUDEAU	Succession Le Cachet de Bonneville		23
EARL	Pierre Levée	COMIN	DAVID	19
EARL	LA BLANCHIE	ATHERSMITH	Florence	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE L'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni
au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr
TRUFFAUX Nicolas

M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

Nom locataire	Prénom locataire	Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Modules
EARL	MAJYS	BOULESTEIX	CAROLINE	0
EARL	Chez Bouquet	COMIN	Arnaud et François	16
ESCLAVARD	Bertrand	ESCLAVARD	Bertrand	8
GAEC	BOURLIOUT ASSERE	BOURLIOUT	Nicolas	23
GAEC	Moulin de Grenouillet	VEDOVOTTO	Thierry	15
GFA	Domaine du Perigord	GFA	Domaine du Perigord	10
GFA	DE BEAULIEU	MUTCH	Susie	0
GFA	DE BEAULIEU	GFA	DE BEAULIEU	16
NICOLINI	Pamela	NICOLINI	Pamela	2
HAUTHIER	André	HAUTHIER	André	5
LUCAS	ARNAUD	LUCAS	JACQUES	35
LUCAS	ARNAUD	ZAGO	Jean-Claude	12
PRUNIER	Sandrine	PRUNIER	Sandrine	4
SCEA	CROIX PIERRE	ARMANDIE	Christiane	18
SCEA	MONTAURAND	SCEA	MONTAURAND	35
SCEA	CROIX PIERRE	ARMANDIE	Romain	10
SCEA	MONTAURAND	EMERY	PATRICE	0
SCEA	MONTAURAND	EMERY	Marion	0
SEP	DES POUYADES	GFA	DE SOULET	20
SEP	DES POUYADES	TRUFFAUX	NICOLAS	16
SEP	DES POUYADES	TRUFFAUX	Madeleine	14
SEP	DES POUYADES	EARL	CHEZ BILLAC	11

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE L'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas

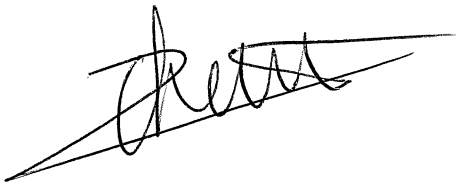
M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

Nom locataire	Prénom locataire	Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Modules
SEP	DES POUYADES	TRUFFAUX	Madeleine Nicolas	et 35


Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David



Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Étang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

A.S.A DE L'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas

M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

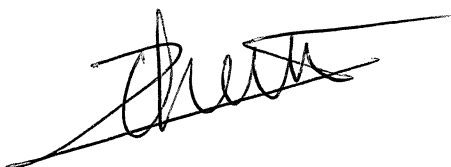
INFORMATION N° 2026_S_7

Objet : Information panneau solaire

Monsieur TRUFFAUX rend compte de la réunion qui a eu lieu avec la société ADES chargée de la mise en place des panneaux solaires sur la réserve. Des chauves-souris ont été trouvés lors des premières études, ainsi la société réfléchit à baisser la surface prévue voir à annuler le projet si la rentabilité n'est plus trouvée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David



Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Étang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

A.S.A DE L'ETANG DES FAURES
Mairie
24320 GOUT ROSSIGNOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 février 2026 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de l'Étang des Faures s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr TRUFFAUX Nicolas

M. CHARPENTIER David est élu secrétaire de séance.

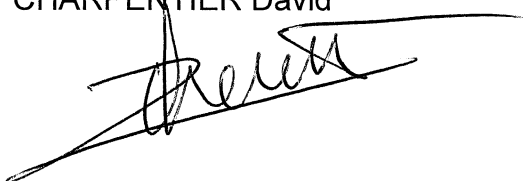
INFORMATION N° 2026_S_8

Objet : Information NICOLINI PAMELA

Monsieur TRUFFAUX informe les membres du conseil syndical que Madame NICOLINI Paméla a vendu une partie de ses terres inscrites dans le périmètre de l'ASA au GFA du Périgord. Mme PAMELA NICOLINI avait 45 hectares engagés dans l'ASA de L'étang des Faures, elle en a vendu 35 hectares au GFA du domaine du Périgord. Sur ces 45 hectares engagés, elle possédait 12 modules d'irrigation. Ainsi, au prorata des hectares vendus, elle a cédé 10 modules au GFA DOMAINE DU PERIGORD et reste détentrice, de 2 modules.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
CHARPENTIER David










Le Président,
TRUFFAUX Nicolas



ASA de l'Étang des Faures
Mairie
24320 GOUTS ROSSIGNOL

ASA de l'Etang des Faures**Mairie de Goûts Rossignol 24320 GOUTS ROSSIGNOL****Liste d'émargement du syndicat****Date :** 10 février 2026

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MME ARMANDIE Christiane 131 Puy Martin 24320 CHERVAL	Membre		
MR CHARPENTIER David 628 Route du Peyrat 24320 CHERVAL	Membre		
MR COMIN DAVID 1943 route des blanches terres 24320 VERTELLAC	Membre		
MR LUCAS ARNAUD Egonias 24320 GOUTS-ROSSIGNOL	Membre		
MR NICOLINI YONNEL 481 route de la ligne 24320 GOUTS-ROSSIGNOL	Membre		
MR PRUNIER Jean-Pierre 43 route de la musique 24320 CHERVAL	Membre		
MR RENAudeau ERIC 37 impasse des lilas Les Maines 24320 CHERVAL	Membre		
MR TRUFFAUX EDOUARD 678 route du bois panet 24320 CHERVAL	Membre		
MR TRUFFAUX NICOLAS 678 route du bois panet 24320 CHERVAL	Président		
MR VEDOVOTTO Thierry 68 route des genevriers 24320 GOUTS-ROSSIGNOL	Vice Président		

POUVOIR

Je soussigné ARMANDIE Christiane, Syndic de L'ASA de l'Etang des Faures, donne pouvoir à M. TRUFFAUX Nicolas de me représenter à la réunion de Syndicat le 10 février 2026 à 09h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Chevrol, le 09.02.2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir


Armandie